



## **AVIS D'APPEL A PARTENARIAT – COMMUNE DE SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE**

Visible sur le site de la commune <https://www.saintcezairesursiagne.fr> et sur la plateforme de dématérialisation <https://www.marches-securises.fr>

### **IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE PARTENARIAT :**

**Pouvoir adjudicateur** : Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne, 5 rue de la République 06530 SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE – SIRET 210 601 1832 00010 – v.brunetti@saintcezairesursiagne.fr  
- Code NUTS : FRL03 - <https://www.marches-securises.fr>

### **OBJET : MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE**

#### **DESCRIPTIF DE L'APPEL A PARTENARIAT :**

L'appel à partenariat a pour objet de faciliter l'accès à une mutuelle santé, à adhésion facultative, ouverte à tous les administrés de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne sous réserve qu'ils justifient de leur qualité de résidents de la commune.

Dans cette démarche, la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne joue un rôle de facilitateur et d'intermédiaire. En aucun cas elle intervient dans le contrat signé entre la mutuelle et les adhérents.

En effet, la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne n'aura aucun rapport financier ni avec le candidat retenu, ni avec les adhérents.

Le partenariat sera formalisé par la signature d'une convention entre les parties prenantes (Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne et l'organisme de mutuelle). Elle prendra effet au moment de la signature pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour 1 x 3 ans Cette convention fera l'objet d'une évaluation annuelle partagée entre les parties.

#### **MODALITES DE PARTICIPATION :**

**Les modalités de sélection sont présentes dans le cahier des charges correspondant à cet appel à partenariat et qui est téléchargeable sur la plateforme <https://www.marches-securises.fr>. Les candidats devront également répondre sur cette plateforme.**

Le candidat devra remplir les conditions suivantes :

- Être le représentant d'une structure mutuelle habilitée à proposer des contrats de mutuelle complémentaire santé ;
- Remplir les conditions fixées dans le dossier.

#### **LES CRITERES RETENUS POUR LE JUGEMENT DES DOSSIERS SONT :**

- Rapport entre qualité des différents niveaux de garanties et tarifs proposés. Une attention particulière sera apportée à la prise en charge des problématiques dentaires, oculaires et auditives. Accès possible à tous sans critères de restriction (âge, état de santé...). **70 %**

- Éléments de communication auprès de la population, transmission d'éléments d'évaluation de l'action. **10 %**

- Moyens déployés pour garantir une relation personnalisée et de proximité avec les adhérents (organisation de permanence, localisation des locaux) **20 %**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS : 07/05/2025 à 12h00**

**DATE D'ENVOI DE L'APPEL A LA PUBLICATION :**